



PREFET DE L'ALLIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial

du 4 septembre 2015

Edité le 4 septembre 2015

2, rue Michel de l'Hospital – BP 1649 – 03016 MOULINS Cedex
Téléphone : 04.70.48.30.00 – Télécopie : 04.70.20.57.72
Courriel : prefecture@allier.gouv.fr

SOMMAIRE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté n° 1969-2015 du 31 juillet 2015 portant déclassement du domaine public.....3

Extrait de l'arrêté n° 1969-2015 du 31 juillet 2015 portant déclassement du domaine public

Considérant que l'immeuble cadastré section AK parcelles n°238 ET 239 d'une superficie de 6 227 m², caserne de brigade de gendarmerie, sis 13 rue Charles-Louis PHILIPPE à Cérilly (03) est devenu inutile aux besoins des services du ministère de l'Intérieur ;

Considérant que son déclassement est un préalable indispensable pour assurer la parfaite validité de la cession d'un bien immobilier de l'Etat ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

- **ARRETE** -

Article 1. – Est prononcé le déclassement de l'immeuble ci-dessus référencé.

Article 2. – L'original de la présente décision est transmis au responsable du service France Domaine du département de l'Allier.

Article 3. – Cette opération de déclassement prendra effet à la date de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 4. – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Moulins, le 31 juillet 2015

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général

Signé

David-Anthony DELAVOËT

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.